

**Question orale de Christine Defraigne à Monsieur Demotte,
Ministre-Président, relative à la réponse du Ministre au courrier
de l'ULg du 1^{er} février 2012 relatif au Centre de Formation pour
Sportifs de Haut Niveau**

Selon mes informations, et elles ont été partiellement relayées par la presse le 2 février 2012, l'ULg vous aurait adressé un courrier ce 1^{er} février 2012.

L'ULg rappelle, entre autres, qu'elle a veillé, à toutes les étapes du processus, à répondre scrupuleusement tant à l'appel à manifestation d'intérêt de la Communauté Française (Cahier Spécial des Charges n° AS/CFSHN/10/2603) qu'aux questions complémentaires posées soit par le Jury (en mars et en mai 2011), soit par le Gouvernement (en juillet 2011).

Par ailleurs, en juillet, le Gouvernement posait quatre nouvelles questions aux villes candidates. La première consistait à affiner les coûts de construction et de fonctionnement afin d'objectiver le solde net à financer par la Communauté Française.

La dernière question invitait les candidats à développer un scénario de synergies. En appliquant la même méthodologie et la même rigueur, l'ULg a procédé à une comparaison détaillée, prenant en considération différentes synergies possibles. Cette analyse faisait apparaître que le scénario à trois (Liège, Louvain-la-Neuve, Mons) était le moins onéreux pour la construction des infrastructures (82.882.031 €), l'option Liège-LLN se chiffrant à 83.070.079€ et l'option Liège seule à 86.730.079.

A la suite des auditions devant le Gouvernement, le 20 octobre 2011, il est apparu que la comparaison des offres nécessitait un nouvel examen. Le recours à un consultant externe avait d'ailleurs été évoqué dans la presse.

Confirmez-vous que l'ULg a veillé, et j'insiste, à toutes les étapes du processus, à répondre tant à l'appel à manifestations d'intérêt de la Communauté Française qu'aux questions complémentaires posées par le Jury et par le Gouvernement ?

Toutes les candidatures encore en lice peuvent-elles en dire autant ?

Pouvez-vous confirmer que les questions complémentaires posées par le jury en mars et en mai de l'année dernière étaient motivées par la qualité initiale du dossier SPEED, détaillé et chiffré avec grande minutie, de telle sorte que toute comparaison rationnelle entre les candidatures devenait difficile sans ces compléments d'informations demandés à chacun ?

Confirmez-vous qu'en réponse à la première question, en juillet dernier, et au terme d'une analyse approfondie, ne modifiant en rien les propositions initiales du dossier de candidature, l'ULg a encore veillé à englober tous les coûts en se basant sur des données fiables (dont les références de prix pour la subsidiation des infrastructures sportives par la Région wallonne) et la consultation de spécialistes (dont l'administration des ressources immobilières de l'ULg) ?

Concernant les scénarios de synergie, confirmez-vous que le prix du projet « Liège seule » soit logiquement inférieur à un scénario LLN seule, compte tenu de l'existence de la piscine olympique à Liège ?

Confirmez-vous que Liège est la seule candidature à avoir analysé et chiffré aussi sérieusement et complètement ces scénarios collaboratifs, comme cela était souhaité par le Gouvernement ?

Comment expliquez-vous que SPEED n'ait jamais été consulté ni reçu de demandes complémentaires concernant le nouvel examen par un consultant ou quelque autre proposition d'aménagement de son offre, en fonction d'éventuels aménagements du Cahier Spécial des Charges ou de précision en matière d'organisation de l'implantation.

Comment le Ministre en charge des Sports a-t-il pu publier, dans un communiqué de presse, son propre comparatif des estimations budgétaires et chiffrer le projet Apogia à 71,7 millions d'euros et le projet SPEED à 87,23 millions d'euros ?

Comment expliquez-vous qu'alors que le Gouvernement demande à l'ULg de préciser les budgets, en prenant en compte des frais complémentaires (TVA, aménagement des abords, sécurisation,...), Apogia puisse, lui, sérieusement réduire sa facture initiale, passant subitement de 70 millions d'euros pour la première phase (10 sports) en janvier 2011 à 50 millions d'euros tout compris en janvier 2012 pour les deux phases (16 sports) ?

Ne pensez-vous pas que ce « miracle » ne soit possible qu'en s'écartant très largement du cahier des charges initial ?

Pouvez-vous nous donner votre avis sur le coût très faible de la construction d'une piscine de dimension olympique à LLN et dont les montants divergent au-delà du raisonnable des taux de référence habituels ?

Estimez-vous également insuffisamment précisés les coûts d'hébergement du projet Apogia qui correspondent exactement à ceux du projet SPEED ?

Ne pensez-vous pas que cela traduit un manque de vision claire dans le chef d'Apogia ?

N'estimez-vous pas que la question des coûts réels du projet Apogia demeure parfaitement posée ?

Comprenez-vous la crainte de l'ULg qui redoute, qu'en raison de ce manque d'informations, de précisions et donc de clarté et de transparence, une décision soit prise en faveur de la candidature d'Apogia ?

N'est-il pas étonnant que nous assistions depuis des mois, à une « seconde session permanente offerte au projet Apogia » comme le dit l'ULg ?

Enfin, confirmez-vous que les doutes sur les estimations budgétaires n'ont jamais concerné le projet SPEED ?